



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année.

A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur.

Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le budget principal n'étant pas assujéti à la TVA, les montants indiqués sont toutes taxes comprises (TTC)

L'exécution globale du budget est la suivante :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	23 473 608,60	24 876 493,96
	Section d'investissement	3 194 307,51	2 684 218,17
REPORTS DE L'EXERCICE PRECEDENT	Report de la section de fonctionnement (002)		8 074 816,51
	Report de la section d'investissement (001)	4 272,80	2 452 474,33
TOTAL (réalisations + reports)			

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	3 838 063,00	618 641,47
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	3 838 063,00	618 641,47

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	23 473 608,60	32 951 310,47
	Section d'investissement	7 037 098,31	5 755 333,97
	TOTAL CUMULE	30 510 706,91	38 706 644,44

Son analyse fait ressortir :

Dépenses de fonctionnement de 23 473 608,60 € (crédits ouverts : 33 141 411,07 €)

Les principales dépenses concernent :

- **Chapitre 011 : charges à caractère général** pour un montant total réalisé de 2 031 482,37 € couvrant les dépenses courantes, les prestations de service et les études de fonctionnement.

	Dépenses 2018
60611 - Eau et assainissement	15 551,66 €
60612 - Énergie - Électricité	203 989,03 €
60618 - Autres fournitures non stockables	40,30 €
60621 - Combustibles	41 784,73 €
60622 - Carburants	16 623,59 €

60623 - Alimentation	10 065,32 €
60628 - Autres fournitures non stockées	2 058,06 €
60631 - Fournitures d'entretien	25 678,16 €
60632 - Fournitures de petit équipement	20 498,95 €
60633 - Fournitures de voirie	1 257,60 €
60636 - Vêtements de travail	4 480,70 €
6064 - Fournitures administratives	23 686,27 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	1 650,00 €
6067 - Fournitures scolaires	50 237,63 €
6068 - Autres matières et fournitures	24 992,84 €
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	1 037,87 €
611 - Contrats de prestations de services	466 588,23 €
6135 - Locations mobilières	43 746,84 €
61521 - Terrains	112 277,98 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	28 948,75 €
615231 - Entretien et réparations voiries	11 782,00 €
61551 - Matériel roulant	10 527,52 €
61558 - Autres biens mobiliers	11 738,50 €
6156 - Maintenance	66 073,85 €
6161 - Assurance multirisques	40 465,82 €
617 - Etudes et recherches	299 612,40 €
6182 - Documentation générale et technique	1 895,56 €
6184 - Versements à des organismes de formation	10 463,60 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	3 457,25 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 040,24 €
6226 - Honoraires	4 959,28 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	578,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	26 121,03 €
6236 - Catalogues et imprimés	22 157,20 €
6237 - Publications	23 246,76 €
6238 - Divers	496,80 €
6247 - Transports collectifs	145 936,77 €
6256 - Missions	9 026,62 €
6261 - Frais d'affranchissement	43 744,52 €
6262 - Frais de télécommunications	104 834,89 €
627 - Services bancaires et assimilés	62,40 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	9 214,35 €
62878 - A d'autres organismes	4 767,38 €
6288 - Autres services extérieurs	72 829,12 €
63512 - Taxes foncières	11 256,00 €

- **Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés** : 3 410 005,57 € correspondant aux rémunérations, charges sociales patronales, assurances du personnel.

L'effectif de la CACTLF au 31 décembre 2018 comptait 117 postes budgétaires, agents permanents et non permanents occupés dont la répartition est la suivante :

- Titulaires représentant 79 postes
- Non titulaires représentant 17 postes
- Emplois aidés : 21 postes

- **Chapitre 014 : Atténuation des produits** : 11 692 651,50 € correspondant :
 - aux attributions de compensation : 11 453 071 €
 - aux dotations de solidarité pour la mise en place de la fibre optique : 239 580,50 €

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** : 4 523 540,06 €.

La principale dépense (68,4%) de ce chapitre correspond aux virements aux budgets annexes : 3 093 000 € dont

- Déchets Ménagers : 2 530 000 €
- Bâtiments économiques : 250 000€
- ZAC Les terrages : 203 000€
- Aides ménagères : 110 000 €

Suivent les subventions et participation : 547 841,74 € ainsi que les indemnités d'élus : 443 374,24 €

La participation de la CACTLF aux organismes de regroupement : 313 696,61€

Les participations aux frais de scolarisation extérieurs : 72 793,23 €

La participation au Fonds de Solidarité Logement : 25 811,55

Les participations aux classes découvertes : 14 850 €

Les versements aux coopératives des écoles : 11 136 €

Les créances admises en non-valeur ou éteintes : 2 586,69 €

Dépenses diverses : 1 950 €

Participation au titre de la politique de l'habitat : 1500 €

- **Chapitre 66 : charges financières** pour un montant total réalisé de 153 565,26 € couvrant les intérêts de la dette et les intérêts courus non échus.

Le taux d'intérêt moyen sur l'année a été de 3,99 %

- **Chapitre 67 : charges exceptionnelles** pour un montant total réalisé de 3 886,47 € correspondant à des titres annulés sur exercices antérieurs.

- **Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre section** :

- Sorties de biens : 729 477,37 €
- **amortissements** : les biens amortis en 2018 (919 000 €) correspondent aux acquisitions, travaux et subventions d'équipement.

Recettes de fonctionnement de 24 876 493,96 € + 8 074 816,51 € d'excédent de l'exercice 2017 (crédits ouverts : 33 141 412,07 €)

Les recettes concernent :

- **Chapitre 013 Atténuations de charges** : 36 242,33 € d'indemnités d'assurance du personnel pour des agents en maladie ordinaire ou longue maladie, et remboursement ASP pour les emplois aidés type contrats d'avenir, CUI et autres.
- **Chapitre 70 Produit des services et du domaine** : 103 672,06 € dont notamment
 - Participation des usagers des ALSH : 56 144,74 €
 - Participation des usagers du Multi Accueil : 39 492,37 €.
- **Chapitre 73 Impôts et taxes** : 16 292 015 €

Taxe d'habitation	1 804 689,00 €
Taxe sur le Foncier bâti	1 082 162,00 €
Taxe sur le Foncier non bâti	140 357,00 €
Taxe foncière additionnelle sur le foncier non bâti	48 344,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 745 610,00 €
Cotisation foncière des entreprises	3 549 497,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	536 313,00 €
Tascom	660 245,00 €
FNGIR	3 003 294,00 €
Taxe GEMAPI	171 581,00 €
Total	15 742 092,00 €

Le FPIC (répartition dérogatoire libre adoptée à l'unanimité) pour 425 872 €
Les attributions de compensation négatives pour 124 051 €

- **Chapitre 74 Dotations, subventions et participations** : 7 618 212,62 € correspondant à :

Dotations de l'Etat : 4 507 865 €
Compensation pour perte de TP : 1 616 939 €
Compensations de l'Etat sur les exonérations fiscales : 699 219 €

Et aux subventions suivantes :

Etat :

- chantiers d'insertion : 250 740,60 €
- Subvention étude eau : 55 568,00 €
- Gens du voyage : 29 642,22 €
- Emplois aidés (scolaire) : 6 188,22 €

Région :

TIC : 66 890,45 €
Politique de la ville : 6 000 €

Département :
ALSH : 47 257,95 €
Halte garderie : 4 780 €
Chantiers d'insertion : 43 132,80 €

Communes : frais de scolarisation versés à la CACLTF par communes extérieures : 9 231,14 €
Autres organismes : aides ANAH / CAF / MSA : 274 758,24 €

- **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante** : 41 796,98 € correspondant au loyer de la MEF et au remboursement de la taxe foncière.
- **Chapitre 77 Produits exceptionnels** : 21 391,32 € trop perçus divers, rectifications de comptes créditeurs
- **Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre section** :
 - Travaux en régie : 12 359,85 €
 - Sorties de biens : 729 477,37 €
 - Amortissement des subventions : 21 328,53 €.

Le résultat de fonctionnement est le suivant :

Dépenses	- 23 473 608,60 €
Recettes	+ 24 876 493,96 €
Excédent 2017	+ 8 074 816,51 €
Résultat 2018 :	+ 9 477 701,87 €

Dépenses d'investissement de 3 194 307,51 € + 4 727,80 € déficit 2017 synd du rieux + 3 838 063 € de restes à réaliser (crédits ouverts : 13 013 001,52 €)

Les principales dépenses concernent :

- **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles** : 14 846,59 € + 43 574 de RAR correspondant d'une part à des frais d'études et à l'achat de logiciels.
- **Chapitre 204 Subventions d'équipement versées** : 818 616,54 € correspondant à :
 - 40 700,36 € de fonds de concours + 32 757,36 de RAR
 - 191 548,14 € d'aide en direction des entreprises (acquisition de matériel et travaux + 91 091,39 € de RAR
 - 586 368,01 € d'aides à l'immobilier d'entreprises + 838 052,50 € de RAR
- **Chapitre 21 Immobilisations corporelles** : 65 003,13 € correspondant à des acquisitions de biens :
 - ZES du pays Chaunois : 2 268 € (Acquisition d'un panneau signalétique)
 - Matériel pour la brigade verte : 4 298,06 €
 - Matériel pour les Services Techniques : 2 003,09 €
 - Remplacement du tableau électrique Ecole Jean Moulin La Fère : 1 352,40 €

- Acquisition de véhicules pour les Services Techniques : 13 676,26 € + 15 194,47 € de RAR
 - Matériel informatique : 14 703,92 € + 9 600 € de RAR
 - Mobilier
 - o Scolaire : 21 612,40 €
 - o Halte-garderie : 1 332,46 €
 - o Administration : 3 756,54 €
- **Chapitre 23 Immobilisations en cours** : 27 333,60 € correspondant à :
- o PEJ : 2 604 €
 - o Scolaires école monceau les leups : 24 729,60 €
 - o Scolaire école Maurice Prat de Charmes : 0 € + 1 558,66 € de RAR
 - o Ecole Jean Moulin de St Gobain : 0 € + 4 158,06 € de RAR
 - o ZES – travaux éclairage public : 0 € + 9 527,77 € de RAR
- **Opérations individualisées** : 831 959,39 €
- 2010 001 – Plateforme Bimodale : 0 € + 26 040 € de RAR
 - 2013 001 – ZAC L'univers 2 : 0 €
 - 2017 001 – Maison de santé de Sinceny : 41 351,30 + 2 399 450,09 € de RAR
 - 2017 002 – Aire d'accueil des gens du voyage : 7 291,20 € + 29 458,80 € de RAR
 - 2017 003 – Travaux dans les écoles : 3 870,00 € + 170 320 € de RAR
 - 2018-001 – Travaux locaux administratifs et archives : 6 480,00 €
- **Chapitre 13 : Subvention d'investissement**
- Remboursement d'une subvention régionale encaissée à tort : 237 119,84 €
- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées** pour un montant total réalisé de 403 003,76 € de remboursement de capital de la dette.
- Le capital restant dû au 31/12/2018 s'élève à 3 713 754,53 €
- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** pour un montant total réalisé de 763 163,75 € correspondant à :
- o Travaux en régie : 12 359,85 €
 - o Moins-values de sorties de biens : 729 477,37 €
 - o Amortissement des subventions : 21 328,53 €.
- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** pour un montant total réalisé de 676 483,81 € correspondant à :
- o L'intégration des études relatives à la MSP de Sinceny en compte 23 : 112 630,56 €
 - o A des corrections d'imputations concernant des immobilisations de la ZES du pays chaunois : 563 853,25 €

Recettes d'investissement de 2 684 218,17 € + 2 452 474,33 € d'excédent 2017 + 618 641,47 € de restes à réaliser (crédits ouverts : 13 013 001,52 €)

Les recettes concernent :

- **Chapitre 10 : Dotations et fonds divers** pour un montant total réalisé de 290 540 € correspondant à
 - du FCTVA pour 295 297,80 €
 - Affectation du résultat 2017 : 4 727,80 €

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement** : 63 989,19 € de subventions d'investissement :
 - Etat :
 - Aménagement du PEJ : 5 373,01 € + 13 298 € de RAR
 - Maison de santé : 16 250 € et 308 750 € de RAR
 - Mobilier scolaire : 30 506,38 €
 - Travaux dans les écoles : 3 759,34 €
 - Aire d'accueil des gens du voyage : 0 € + 83 000 € de RAR
 - Région :
 - Picardie en ligne 3D : 0 € + 4 550 € de RAR
 - Maison de santé : 0 € + 88 055 de RAR
 - Département :
 - Mobilier scolaire : 1 409 €
 - Travaux dans les écoles : 29 097,38 € + 14 601,62 € de RAR
 - Maison de santé : 0 € + 106 386,85 € de RAR

- **Chapitre 040 : opérations d'ordre de section à section** : 1 648 477,37 €
 - Sortie de biens : 729 477,37 €
 - Amortissements : contrepartie de la dotation aux amortissements des immobilisations (voir chapitre 042 des dépenses de fonctionnement) : 919 000 €

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** pour un montant total réalisé de 676 483,81 € correspondant à :
 - L'intégration des études relatives à la MSP de Sinceny en compte 23 : 112 630,56 €
 - A des corrections d'imputations concernant des immobilisations de la ZES du pays chaunois : 563 853,25 €

Le résultat d'investissement est le suivant :

Dépenses	- 3 194 307,51 €
Recettes	+ 2 684 218,17 €
Déficit 2017 (SI du RIEU)	- 4 727,80 €
Excédent 2017	+ 2 452 474,33 €
Résultat avant prise en compte des restes à réaliser	+ 1 937 657,19 €

A déduire le déficit des restes à réaliser	- 3 219 421,53 €
Résultat après prise en compte des restes à réaliser	- 1 281 764,34 €

Le Président
Bernard BRONCHAIN